

# Le petit saint-montais

**Si la personne partie  
puiser de l'eau n'est  
pas de retour, c'est que  
les Calebasses ne sont  
pas encore remplies.**

Proverbe africain



Trimestriel  
Foyer Rural  
**SAINT-MONT**  
**N° 50**  
Hiver 2007/2008

## Éditorial

Nous voilà à l'aube d'une année nouvelle. 2007 nous aura apporté son lot de surprises et nous nous demandons ce que nous réservera 2008.

Sûrement, des rencontres, des moments conviviaux, des repas, des fêtes seront au rendez-vous.

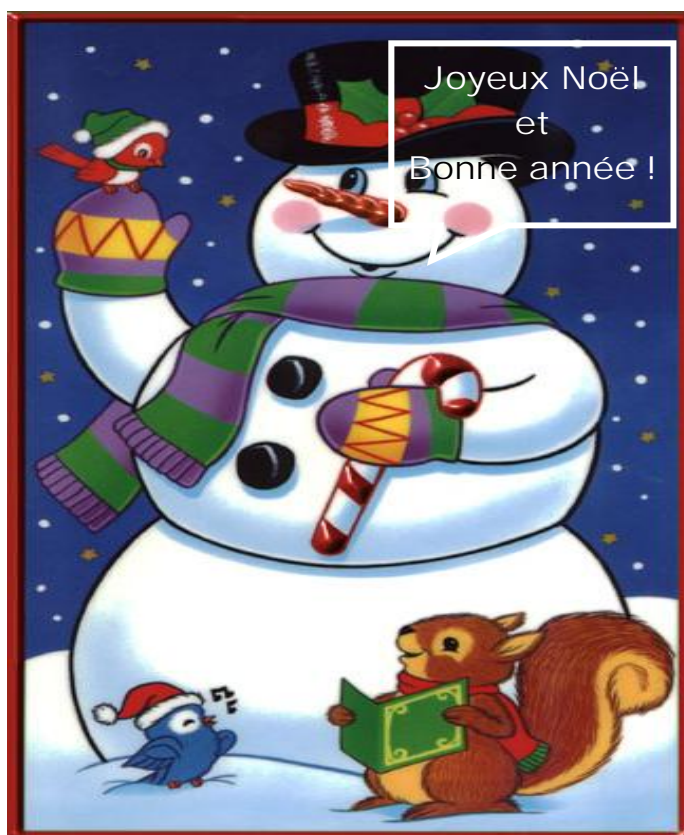
L'année se dessine avec le rituel de ses dates : karaoké en février, fête du vin en mars, fête des fleurs en mai, fête locale en juin, fête du Cos en juillet ... mais chut ... laissons le tapis se dérouler tout doucement.

En attendant, retrouvons-nous le 31 décembre 2007 au soir pour fêter le changement d'année au foyer.

Alors bonne lecture à toutes et à tous, et surtout, bien avant l'heure, très heureuse et très bonne année 2008 !

Le Président du Foyer Rural,

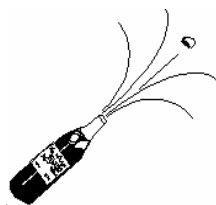
**Michel PETIT**



**Achetez votre carte 2007/2008 !**  
Elle vous donne droit au *petit saint-montais*. Vous la trouverez chez Bernadette BOUEILH.

## Au sommaire

- ⇒ page 2 : Nouvelles de A à Z
- ⇒ page 3 : Nouvelles du village
- ⇒ page 4 : Les associations
- ⇒ pages 5, 6, 7 et 8 : En direct du conseil municipal
- ⇒ page 9 : La vie du village
- ⇒ page 10 : Jeux et annonces



## Vœux du maire

Le maire vous présentera ses vœux au foyer, à partir de 15h00, le :

Dimanche 6 janvier 2008.

Vous êtes tous cordialement invités.



**Le changement d'année  
se fête, bien sûr, à  
SAINT-MONT !**

# La vie du village

## Nouvelles en bref de A à Z

**A**ctions sociales : il est temps de faire le point sur l'année. L'association des actions sociales de Saint-Mont tiendra son assemblée générale le :

Vendredi 18 janvier 2008, 20h30

Le conseil d'administration, le maire de la commune et les trois adjoints sont invités pour écouter le compte rendu moral, approuver le compte rendu financier et réfléchir aux futures actions de l'association. Un pot de l'amitié clôturera cette A.G.O.

**A**ssainissement : Le rendez-vous est pris pour 2012 (voire 2010). Le village doit être relié à un assainissement collectif. Un budget très important est attendu sur les subsides communaux et les usagers de cet assainissement doivent s'attendre à acquitter une taxe !

**B**oîte à idées : Depuis 2001, date de la création de l'ASSM, une boîte à idée est à disposition de tous, à la maison des Associations. Régine Chapel propose de la transporter chez Bernadette Boueilh où vous pourrez l'utiliser pour soumettre, par écrit, vos idées pour améliorer la vie à Saint Mont. Merci d'avance à ceux qui soumettront les leurs.

**C**lub des Aînés :

2

Grâce à nos Aînés, Saint Mont s'est une nouvelle fois impliqué dans la préparation et la réussite du Téléthon. Les petites mains ont confectionné divers objets (coussins, écharpes, chaussons...) mis en vente. L'Assemblée Générale a eu lieu le 6 décembre dernier à 14h30.

Voir page 4 le compte rendu.

**E**mbellissement du village (suite):  
Quand le container de verre va-t-il disparaître définitivement de notre vue sur le parking du Foyer ?  
Il offre toujours autant de dangers pour les enfants et leurs parents.

**F**oyer Rural. Se reporter page 4 pour le compte rendu de l'AG du 27 octobre 2007

**F**ête du vin 2008  
La première réunion de préparation est prévue le vendredi 11 janvier 2008 à 20h30 à la Maison des Associations.

**P**oubelles : **RAPPEL !** Les ordures doivent être mises à l'intérieur du **container-poubelle** et non à côté.  
Pour les cartons et papiers, ceux-ci doivent être **impérativement** déposés à l'intérieur du container papier quel que soit le format. Si les containers sont pleins, il est interdit de laisser vos sacs de déchets à côté. Cela s'assimile à de l'abandon d'ordures sur la voie publique et c'est passible d'une amende !  
Faites encore un petit effort pour que notre village soit propre.

# Les nouvelles du village

## Repas de la pêche

Le samedi 24 novembre 2007 a eu lieu le repas de la pêche rassemblant environ 120 personnes.

Un menu concocté par les familles des pêcheurs, fidèlement dévouées, a été particulièrement apprécié, notamment la sauce Margot, accompagnant le poisson. Le service était assuré avec gentillesse et attention.

## 11 novembre 2007

Malgré une journée morose, avec une pluie continue, de nombreux Saint-Montais et Saint-Montaises ont assisté à la cérémonie au monument aux morts pour honorer une nouvelle fois ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Nombreux également étaient les enfants avec un bouquet, accompagnés par leurs parents. Après le discours de Monsieur le Maire, la minute de silence, l'appel des noms de personnes qui sont "Mort pour la France", le dépôt de gerbe et les bouquets des enfants, toute la population était conviée à un vin d'honneur.

## Téléthon

Durant deux jours les Associations de Lelin, Saint Germé et Saint Mont se sont mobilisées afin que cette manifestation soit une réussite. Nous n'avons pas encore les

comptes à ce jour, mais nous espérons que le bilan sera positif comme en 2006, puisqu'il c'est 4100 € qui ont été reversé à l'Association.

Jeudi et vendredi au Foyer de Saint Mont sous la responsabilité de Marie Claude Duvignau aidée d'une vingtaine de personnes, ont été confectionnés 121 pastis dont quelques un étaient réservés pour le repas de samedi midi à Saint Germé. Le reste fut vendu. Vendredi soir c'est Michel Petit avec Marie Claude Duvignau et Josette Courtade qui géraient le concours de belote, qui fut une réussite (7 tournois ont été réalisés). Le samedi, après le repas, un concours de belote continuait. Les gagnants étaient contents des magnifiques lots et nous remercions les nombreux jeunes qui ont joué et gagné. Bravo à Jordane et à Marion.

Samedi c'est à Saint Germé, sous la houlette de Maryse Dauga et de ses coéquipières, qu'était confectionnée la délicieuse garbure. Ont été cuisinés 400 litres (110 kg pommes de terre et 70 choux ont été préparés le vendredi après midi par de nombreuses bénévoles). Toujours beaucoup de succès ! Une marche était aussi effectuée de Saint Mont à Saint Germé. Un concours de pétanque était organisé par Jean Pierre Jégun. C'était courageux avec le temps sombre qu'il faisait.

Dans tous les cas merci à tous ces bénévoles qui ont donné de leur temps en non stop pendant deux ou trois jours. C'est ce qui a permis la réussite dans un bon esprit de convivialité entre villages. Et peut être que l'an prochain d'autres bénévoles viendront nous rejoindre.

## Joyeux Compagnons

L'Assemblée Générale du Club des

Aînés « Les Joyeux Compagnons » s'est tenue le jeudi 06 Décembre 2007, sous la présidence de Marie Claude Duvignau, Présidente et en présence de Marie José Dabadie qui représentait la Fédération que nous remercions pour son soutien. Lecture du compte rendu de l'AG 2006 est faite par Fernand Lenfant. Kléber Beaudu rend compte du bilan financier qui est positif et Marie Claude Duvignau, le compte rendu moral des activités de l'année 2007. Tous ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité. Renouvellement du tiers sortant (Marie Claude Duvignau, Kléber Beaudu, Fernand Lenfant), réélus et viennent se joindre au CA : Micheline Delos, Edith Samalens, Fernand Lenfant, Michel Couture, Josette Courtade, Christian Tollis, Camille Courtade. Kléber Beaudu ne souhaite pas se représenter en tant que trésorier, poste qu'il occupait depuis 1997.

Les membres du club regrettent beaucoup sa décision et le remercient pour tout le travail réalisé.

### **Election du Bureau :**

Présidente :

Marie-Claude Duvignau

Vice Président :

Michel Couture

Vice Présidente :

Yvette Dedeban

Trésorière :

Annie Couture

Trésorière Adjointe :

Olga Jégun

Secrétaire :

Josette Courtade

Secrétaire Adjoint :

Jean Jégun

Nous souhaitons que tous les adhérents du club se retrouvent nombreux tous les premiers mardi du mois pour leur réunion mensuelle, avec loto, belote, scrabble et peut être d'autres activités si nous sommes nombreux.

La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié avec de délicieuses frangipanes.

# Les associations

## Pour le TELETHON 2007

Les différentes associations du village, le Foyer Rural, le Club des Joyeux compagnons, l'ASSM, les Sociétés de pêche, de chasse, le Club de pétanque ont participé à la confection des 120 pastis.

Ils ont été vendus le samedi 8 décembre à Saint germé au bénéfice du Téléthon 2007.

Merci à toutes les bonnes volontés et à toutes les petites main et un merci particulier à Marie-Claude Duvignau qui a orchestré cette action en nous permettant de redécouvrir « lou pastis à la rebole »

En 2007 / 2008

## FOYER RURAL

### Président :

- Michel PETIT

### Vice-Présidents :

- Sandrine COUTURE  
- Dominique MAZOYER  
- Joël BOUEILH

### Secrétaire :

- Geneviève LABORDE

### Secrétaire-adjoint :

- Claude JAUZE

### Trésorier :

- Guy FEUGERE

### Trésorier-adjoint :

- Fabrice COURTADE



## FOYER RURAL

### Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2007

En présence d'un public attentif, le Président, Michel Petit, rappelle les différentes activités et manifestation réalisées en 2006/2007. Le compte rendu moral lu par Geneviève Laborde, secrétaire, est approuvé.

Puis le trésorier, Guy Feugère, présente le rapport financier qui fait apparaître un bilan positif de 5 000€ environ pour l'exercice écoulé.

Il fait remarquer toutefois que ce bilan, bien que positif est plus faible que l'an passé.

Quitus est donné à ce rapport.

Après renouvellement du 3eme tiers du Conseil d'administration, l'Assemblée passe à l'élection du bureau 2007/2008 (voir ci contre).

Sont ensuite passées en revue toutes les activités à venir pour l'exercice 2007/2008.

A l'issue de la séance le Président invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Le Compte rendu détaillé est à votre disposition chez Bernadette Boueilh



# En direct du conseil municipal

Mardi 18 septembre 2007

## Ordre du jour :

Avenant marché travaux du mur de soutènement,  
Chemin de la Cave,  
Questions diverses.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### 1/ Avenant marché mur de soutènement

M. le Maire expose à l'assemblée la proposition de la société SNAA ACCHINI afin de confier à un sous traitant une partie des travaux de réhabilitation du mur de soutènement. Le montant de la prestation confiée à la Société S.E.E. ZAFFAGNI serait de 28 056 € HT sur les 35 070 € HT prévus initialement. Puis il invite les membres du Conseil à se concerter.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'offre délibère à l'unanimité et décide d'autoriser la Société SNAA ACCHINI à sous-traiter à la Société S.E.E. ZAFFAGNI une partie des travaux de réhabilitation du mur de soutènement et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi qu'à son financement.

### 2/ Chemin de la Cave

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déclasser le chemin situé au cœur des bâtiments de la Cave de Saint-Mont. Le Conseil donne son accord mais souhaite qu'une servitude soit conservée. A voir ultérieurement.

### 3/Questions diverses

#### 1/ Les certificats d'urbanisme

Les Services de l'Unité Ouest de Nogaro ont signalé que les demandes de certificats d'urbanisme déposées par MME BRESSAC et DUFAU doivent faire l'objet d'une étude au sein du Conseil Municipal. M. le Maire présente donc les projets. Le Conseil délibère avec toutes les voix pour afin de soutenir ces requêtes devant les Services de l'Etat. Il est primordial d'aider des familles à s'installer dans notre village.

#### 2/ Le permis de construire de Melle AGUER

Mademoiselle AGUER a déposé une demande de rejet des eaux pour sa micro centrale afin de pouvoir construire une maison individuelle sur le terrain qu'elle vient d'acquérir.

Le Conseil donne un avis défavorable vu la situation de sa parcelle. Lorsqu'il y a de fortes pluies, les fossés débordent et les écoulements de sa station pourraient se déverser sur la route avant la filtration. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

#### 3/ Les travaux du SIAEP de Riscle

Le Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Riscle a adressé un courrier afin de savoir s'il devait attendre pour la réalisation de la remise en état du réseau au cœur du village. Il avait été prévu d'intégrer la mise en place de l'assainissement en même temps. Vu que la construction de la micro-centrale en est encore au stade de projet, un accord sera donné au Syndicat en précisant que le réseau devra être enterré à 90 cm minimum. Ainsi la rue pourra être décaissée ultérieurement et l'assainissement installé sans problème.

#### 4/ Les bâtiments communaux

Pour le logement de l'école, les plombiers n'ont pas répondu. Il faudra les relancer.

Pour la maison des associations, le projet du CAUE est présenté. Il fait l'unanimité. Il sera donc mis en place.

Pour l'église, l'étude préalable pour sa restauration générale réalisée par Stéphane THOUIN et Yves le DOUARIN est présentée. Le coût est très élevé. A voir ultérieurement.

Pour la création de la passerelle afin de permettre l'accès des Personnes Handicapées à la Mairie, après avoir consulté les propositions et les projets des architectes, le Conseil Municipal, délibère avec toutes les voix « pour » afin de choisir Philippe HIRIGOYEN et d'autoriser M. le Maire à mandater son étude avec un relevé du bâtiment dont le montant est estimé à 1 500 € HT ainsi que ses honoraires pour le suivi du projet qui s'élèveront à 11.50 % du montant des travaux.

Mardi 13 novembre 2007

## Ordre du jour :

Délibération Tribunal d'Instance de Mirande,  
Chemins ruraux,  
Cosoluce,  
Questions diverses.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### Toutes les délibérations ont été votées de la façon suivante :

|                        |    |
|------------------------|----|
| Nombres de présents :  | 09 |
| Nombres de votants :   | 09 |
| Nombres de voix POUR : | 09 |

#### 1/ Motion de la commune de Saint-Mont portant refus de la suppression du Tribunal d'Instance de Mirande

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de suppression du Tribunal d'Instance de MIRANDE dont relèvent les justiciables de notre Arrondissement en premier ressort.

Cette suppression aurait de graves conséquences au niveau du droit fondamental d'accès à la Justice sur notre territoire rural. En effet :

certains habitants devraient parcourir 180 km pour accéder aux services publics de Justice offerts par le Tribunal d'Instance de MIRANDE au particulier dans les domaines suivants :

Jugement des affaires devant le Tribunal de Police,  
Jugement des affaires devant le Tribunal Civil,  
Service de tutelle majeur et mineur,  
Aide aux personnes surendettées,  
P.A.C.S.,

Saisie des pensions alimentaires sur salaire,

la lenteur des décisions de Justice sera accrue en raison du rattachement des affaires au Tribunal d'Instance d'AUCH déjà surchargé.

Considérant donc :

que le Tribunal d'Instance de MIRANDE est dans notre département le deuxième au point de vue des affaires traitées,

que le rattachement à AUCH entraînera des difficultés pour les justiciables résidant dans un arrondissement rural à se rendre à AUCH sans transport collectif régulier,

# En direct du conseil municipal (suite)

que le démantèlement de tous services publics en milieu rural ne le rend pas attractif entraînant par là même des difficultés financières pour les communes de l'Arrondissement,

que le service public de Justice symbolise l'autorité de l'Etat sur un territoire, son absence a inévitablement un impact psychologique sur le sentiment d'impunité face aux infractions et incivilités.

Pour ces raisons, et tout autres, à produire, déduire et suppléer, le Conseil Municipal adopte la présente motion demandant le rejet du projet de suppression du Tribunal d'Instance de MIRANDE et sollicite le Ministre de la Justice pour que, dans le département du Gers, soit maintenu un Tribunal d'Instance par Arrondissement.

## 2/ Les chemins ruraux

M. COUTURE fait le point sur les chemins ruraux à déclasser ou à classer.

Le Conseil donne son accord pour cette démarche. M. TOLLIS contrôlera les voies et une enquête publique sera mise en place dès que tous les propriétaires auront été contactés.

## 3/ Renouvellement du contrat de location et de maintenance des logiciels COSOLUCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au Service Informatique du Centre de Gestion du Gers. Un protocole d'accord est signé entre le Centre de Gestion du Gers et la Société COSOLUCE garantissant aux collectivités des tarifs préférentiels, une maintenance corrective « débocage » et évolutive éditées par Cosoluce ainsi qu'une assistance de proximité assurée par l'instance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'abonnement aux logiciels Cosoluce expire au 31 décembre de cette année. Il propose de le renouveler pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an dans la limite d'une durée totale maximale de trois ans, précisant que sur la base des tarifs en vigueur à l'année N (le tarif étant indexé sur l'indice ingénierie, celui N+1 ne peut être connu), la somme à payer à la société Cosoluce pour cette durée maximale s'élèverait environ à 1 866 € HT (2 232 € TTC), soit moins que le seuil de 4 000 € comme le stipule le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'abonnement aux logiciels COSOLUCE aux conditions exposées par le Maire et autorise ce dernier à signer le dit contrat.

## 4/Questions diverses

### 1/ Enquête Publique pour la SCA Vignerons du Saint-Mont

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique relative au dossier de demande de Régularisation Préfectorale au titre des installations classées pour la SCA Vignerons du Saint-Mont-Chai du Saint-Mont- s'est tenue à la mairie du 8 octobre 2007 au 6 novembre 2007. Puis il invite le Conseil à prendre connaissance du dossier.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil n'émet aucun réserve par rapport à ce projet.

### 2/ Décision modificative n°2 du budget communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le

montant des intérêts pour l'emprunt à taux variable est plus important que prévu. Il est donc nécessaire de modifier le budget communal 2007 de la façon suivante :

*Augmentation en dépense de fonctionnement*  
article 66111 Intérêts 227 €

*Diminution en dépenses de fonctionnement*  
article 61521 Entretien terrains 227 €

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer. Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, décide d'approuver les modifications de crédits ci-dessus.

### 3/ Le lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dernier acte pour les ventes des parcelles du lotissement a été passé.

Il propose donc de solder les prêts n° 51009605435 et 51009605207 du lotissement communal au 20 novembre 2007 de façon à ce que cette opération soit achevée et que les dépenses et recettes suivantes soient apportées au budget du lotissement afin d'avoir les crédits suffisants :

*Dépenses nouvelles*  
article 66111 intérêts d'emprunts pour 290 €

*Recettes nouvelles*  
article 774 subvention exceptionnelle pour 290 €

Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, décide de solder les deux prêts du lotissement au 20 novembre 2007 et de modifier le budget en apportant les dépenses et les recettes nouvelles ci-dessus.

De plus, le dernier acte pour les ventes des parcelles du lotissement a été passé et il est nécessaire de payer les honoraires du notaire pour solder l'opération.

Afin de financer cette dépense il propose d'apporter au budget du lotissement les sommes suivantes :

*Dépenses nouvelles*  
article 608 frais accessoires sur terrains pour 452 €

*Recettes nouvelles*  
article 774 subvention exceptionnelle pour 452 €

Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, décide de modifier le budget en apportant les dépenses et les recettes nouvelles ci-dessus.

### 4/ Demande de subvention pour financer les travaux relatifs au mur de soutènement

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'orage du 10 juin 2007 a contribué à accentuer l'effondrement du mur de soutènement du village de Saint-Mont (lieu dit les « Coustous »). Ce mur communal situé le long de la départementale 946 menace de s'écrouler et peut mettre en danger les maisons situées au-dessus ainsi que les véhicules circulant sur la voie. Il est donc indispensable de réaliser ces travaux au plus tôt. Vu le coût important la réhabilitation de ce mur, le Conseil Général du Gers a attribué une aide de 11 691 €.

Ce projet s'élève à 35 070 € HT de travaux et 3 900 € HT d'étude soit un total de 38 970 € HT. Il reste à la charge de la commune 27 279 € et la TVA. Afin de les financer, propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de déposer une demande de subvention auprès de M. Martin MALVY, Président du Conseil Régional de

# En direct du conseil municipal (suite)

Midi-Pyrénées, dans le cadre du dispositif d'intervention exceptionnel pour les collectivités publiques touchées par les catastrophes naturelles des mois de mai et juin 2007.

d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 5/ Choix de l'entreprise pour les vitraux de l'église

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'orage du 10 juin 2007 a détruits certains vitraux de l'église. Il a contacté l'architecte des bâtiments de France pour procéder à la remise en état de ces vitraux ainsi que la mise en sécurité du porche. Des entreprises ont été contactées et des devis établis.

Suite à l'accord de l'architecte des bâtiments de France, M. le Maire propose au Conseil de choisir les entrepreneurs qui réaliseront les dits travaux.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

\* de choisir

Michèle DAREES sise à Puysegur (32390) pour la remise en état des vitraux avec une prestation s'élevant à 11 528.50 € HT.

La Société ACROBAT sise à Labourdette-32260 Monféran-Plavès- pour la mise en sécurité du porche de l'église avec une prestation s'élevant à 3 219 € HT.

\* d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 6/ Personnel Promus et Promouvable

M. COUTURE rappelle qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 octobre 2007, le Conseil décide que tous les membres du Personnel sont promus-promouvables.

## 7/ Le règlement du lotissement

Lecture est faite du règlement. Vu que certains articles posent problème pour les futurs projets de construction. Le Conseil délibère afin de le modifier.

L'article 5 était : « Les constructions devront respecter une marge de recul par rapport à l'alignement de 3 m minimum. »

Il devient : « Aucune marge de recul ne sera nécessaire pour les constructions. »

L'article 6 était : « Les constructions devront respecter les dispositions de l'article R 111.19 du Code de l'Urbanisme : elles seront implantées à 3 m minimum par rapport aux limites séparatives. »

Il devient : « Aucune limite ne sera nécessaire pour les constructions. »

L'article 8 était : annexes : « Les constructions annexes seront, soit incorporées, soit accolées aux habitations. Dans ce dernier cas, elles devront répondre aux mêmes caractéristiques architecturales que les bâtiments principaux. »

Il devient : « Les constructions annexes seront, soit incorporées, soit accolées soit indépendantes de l'habitation. Si elles sont soumises à permis de construire, elles devront respecter les caractéristiques de la cons-

truction. Si elles sont soumises à déclaration de travaux elles devront soit respecter les couleurs préconisées dans l'article 8 soit être en bois. »

## 9/ L'assainissement

Les responsables de la DDAF sont venus ce jour à 10 heures et ont évoqué le problème de l'assainissement collectif non mis en place dans notre commune. A voir ultérieurement.

## 10/ Le matériel

Les devis pour l'achat de matériel sont étudiés. 60 chaises et 10 barrières seront achetées à MAT&CO.

**Mercredi 5 décembre 2007**

## Ordre du jour :

Service Postal,  
Choix des entreprises,  
Questions diverses.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations ont été votées de la façon suivante sauf celles du « 3 et 4 » :

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 08

Nombre de voix pour : 08

## 1/ Service « Bonjour Facteur »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Pays du Val d'Adour propose en partenariat avec la Poste un Service de proximité « Bonjour Facteur ».

Ce Service permettra aux personnes isolées et/ou fragilisées de recevoir une visite journalière du facteur afin de s'assurer que tout va bien.

Le coût prévisionnel est de 3 € par jour et par personne. Son financement sera pris en charge pour 80 % par le programme Leader +.

De plus, Mademoiselle DEMOURGUES, du GIPL VAL D'ADOUR a confirmé, par téléphone, ce jour, que les 20 % restant seront payés par le PAYS du VAL D'ADOUR pendant 4 mois.

Le Maire propose d'expérimenter ce Service du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 avril 2008 auprès de 10 personnes âgées Saint-Montaises. A l'issue de cette période, le bilan sera établi afin de savoir si ce Service répond à un besoin avant de s'engager pour une durée plus longue. Car après cette expérimentation de 4 mois, la commune, si elle souhaite mettre en place ce Service, devra le financer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette expérimentation du Service durant 4 mois.

## 2/ Choix de l'entreprise pour les portes du foyer communal

Les devis établis pour les entreprises afin de mettre en place des portes coulissantes au foyer communal sont étudiés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise CANZIAN dont la prestation

# En direct du conseil municipal (fin)

s'élève à 3 269 € HT et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## 3/ Choix de l'entreprise pour la mise en place du réseau électrique et du chauffage du logement de l'école

Monsieur Jean-Louis LABRUFFE a quitté la salle pour cette délibération.

Nombre de membres présents : 08  
Nombres de membres votant : 07  
Nombres de voix POUR : 07

Les devis établis pour les entreprises afin de mettre en place le réseau électrique et le chauffage du logement de l'école sont étudiés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir Thierry LABRUFFE dont la prestation s'élève à 5 084 € HT pour le chauffage et à 3 864.72 € HT pour l'électricité et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## 4/ Demande de subvention pour la mise en place du réseau électrique et du chauffage du logement de l'école

Monsieur Jean-Louis LABRUFFE a quitté la salle pour cette délibération.

Nombre de membres présents : 08  
Nombres de membres votant : 07  
Nombres de voix POUR : 07

Après avoir étudié les devis et choisis ceux de Thierry LABRUFFE pour un montant total de 8 948.72 € HT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Général du Gers dans le cadre du programme des travaux d'entretien et de réparation du patrimoine communal et de M. le Député du Gers dans le cadre de la réserve parlementaire et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## 5/ Questions diverses

### 1/ Modifications du budget principal

M. le Maire informe l'assemblée que le montant prévu

| Désignation des articles |               | Crédits     |            |
|--------------------------|---------------|-------------|------------|
| Num.                     | Intitulé      | A augmenter | A diminuer |
| 6531                     | Indemnités    |             | 600,00 €   |
| 633                      | Impôts, taxes | 210,00 €    |            |
| 6450                     | Charges S.S.  | 390,00 €    |            |
| (tableau 1) T O T A L :  |               | 600,00 €    | 600,00 €   |

| Désignation des articles  |                    | Crédits     |            |
|---------------------------|--------------------|-------------|------------|
| Num.                      | Intitulé           | A augmenter | A diminuer |
| 6521                      | Déficit budget ann | 11504,00 €  |            |
| 6061                      | Fournitures non st |             | 3272,00 €  |
| 6068                      | Fournitures divers |             | 1000,00 €  |
| 61551                     | Entretien mat roul |             | 2000,00 €  |
| 618                       | Divers             |             | 1000,00 €  |
| 6744                      | Subvention SPIC    |             | 4232,00 €  |
| 8 (tableau 2) T O T A L : |                    | 11504,00 €  | 11504,00 € |

au budget de certains articles étant insuffisant pour payer les charges sociales (1<sup>er</sup> tableau) et pour solder le lotissement (2<sup>ème</sup> tableau), il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### 2/ L'agent recenseur

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement se tiendra du 17 janvier 2008 au 16 février 2008. Puis il fait part des candidatures pour réaliser cette opération. Le Conseil Municipal délibère et choisit d'embaucher Madame Régine CHAPEL.

### 3/ Assainissement

Une rencontre est prévue le 13 décembre 2007 avec les conseillers municipaux, la DDAF, le Responsable de la Police des eaux et le représentant du SIAEP de Riscle.

### 4/ Agriculture

M. COUTURE fait part de la lettre de la chambre d'agriculture du Gers pour que la commune demande l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les agriculteurs concernés par l'état de catastrophe naturelle du 10 juin dernier. Accord unanime. Un courrier sera envoyé au Directeur des Services Fiscaux.

Puis il informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra le lundi 10 décembre 2007 pour aider à la rédaction des dossiers et qu'une autre organisée par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité aura lieu le mardi 11 décembre 2007 pour la délimitation parcellaire de l'AOVDQS.

### 5/ Indemnités logement instituteurs

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. le Préfet du Gers relatif à la procédure de fixation représentative de logement des instituteurs pour l'année civile 2007.

Le montant proposé par le Préfet est de 220 € par mois. Le Conseil Municipal, après concertation et à l'unanimité, se prononce favorablement pour fixer le montant de l'indemnité de base à 220 € par mois.

### 6/ Divers

Régine CHAPEL, après avoir été recrutée, est venue quelques minutes à la réunion afin de proposer le projet suivant : « demander un devis pour faire réaliser une plaque d'information à l'église afin de décrire la bâtisse et de financer cette plaque à concurrence du salaire qui lui sera versé pour le recensement. La commune, si le coût et le projet lui conviennent, pourrait payer le solde. Accord unanime.

Une demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques est présentée. Refus.

La proposition pour l'entretien du matériel de M. DUPONT est refusée.

Un compresseur sera acheté. Celui de l'entreprise Célestin est choisi à l'unanimité.

Un ordinateur sera acheté. Celui de la Société Expert (HENON) est choisi à l'unanimité.

L'ADDA 32 a établi une liste d'informations sur les équipements du foyer afin de recevoir des spectacles.

Le programme voirie est à réaliser. Une réflexion est lancée sur les travaux à choisir pour 2008.

L'architecte pour la passerelle de la mairie va être contacté afin qu'une esquisse soit transmise.

Vœux du maire : Dimanche 6 janvier 2008 à 15h00.



# La vie du village

Triste fin d'année !



**Henri Laburthe** nous a quittés au mois de novembre à l'âge de 91 ans, il était le doyen des hommes de Saint Mont. Il est parti avec discrétion et dignité.

Huit jours avant il était encore dans son jardin avec son déambulateur. Il disait « si ce n'était pas mes jambes tout irait bien ». En tous cas, quelle leçon de courage il nous a laissée.

**CARNET NOIR**

Henri était l'une des mémoires de Saint Mont. Il est parti et avait encore sûrement beaucoup de choses à nous raconter. Il nous avait fait des conférences avec des précieux documents qui nous ont beaucoup apporté, nous les plus jeunes. Il connaissait l'histoire de Saint Mont et de ses habitants.

Henri était impliqué dans le monde agricole et là aussi a apporté beaucoup de conseils.

Il a beaucoup voyagé avec le syndicat des maïs de semences et ne manquait pas de nous raconter ses voyages. Il était un bon voisin attentionné et serviable. Nous adressons à Nathalie et Arnaud Laporte, à toutes les familles que ce deuil affecte nos condoléances les plus chaleureuses et toute notre amitié.

Cette semaine nous avons accompagné **Simone Claverie** âgée de 82 ans. Elle s'en est allée après de longs mois de souffrance. Simone était une figure du quartier du Boutillet, où elle était très active au sein du club du 3<sup>ème</sup> âge. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

De nombreuses familles de Saint Mont ont perdu des amis dramatiquement :

**Robert Jourdan** 62 ans est décédé dans un accident de voiture. Il était chauffeur de car scolaire sur le Collège de Nogaro. Il était à la retraite depuis peu et voulait profiter de sa retraite auprès des siens. A Ginette que nous rencontrons souvent, à la chorale, au secours catholique de Barcelonne, et à la mairie d'Arblade le Bas, nous souhaitons beaucoup de courage.

**Jean Claude Tastet**, 58 ans, également dans un accident de voiture. Soit à la musique, soit au marché à Riscle ou à Aire avec son étalage de légumes et de plants, c'était une figure familière. Que de regrets à deux ans de la retraite ! A Malou, qui devra assurer tout le travail, nous adressons nos condoléances attristées.

**Mado Duthil** d'Orthez, que nombreux d'entre nous ont rencontrée dans les concours de pêche, se distinguait souvent comme première des femmes. Elle est tombée au travail à 59 ans, et après 8 jours de coma, elle nous a quittés. Une foule nombreuse l'a accompagnés à sa dernière demeure. C'était une femme très gentille et très dévouée dans de nombreuses associations. Les hommages qui lui ont été rendus en sont le témoignage.

**Sincères condoléances du foyer à toutes les familles de ces personnes trop vite disparues !!**

Au foyer de Magali Lacassin est né un magnifique petit garçon prénommé **Alexis** apportant beaucoup de joie dans ce jeune foyer. Toutes nos félicitations aux parents, aux grands parents que tout le monde connaît bien, Nicole et Serge Lacassin. Tous nos vœux de bonheur et de santé à Alexis.

**Eléna** est venue combler de joie le foyer de Patricia et de Jean-Marc Sempé. Cette magnifique poupée fait la joie de sa grande sœur et de ses deux petits frères. Nous souhaitons beaucoup de bonheur dans ce foyer et félicitations aux heureux parents.

**Lucile et Méline**, sont nées au foyer de Murielle Rigaud et de Patrick Sabathier, faisant la joie de Paul leur grand frère.

Nous souhaitons à Murielle un prompt rétablissement, et beaucoup de courage. Toutes nos félicitations à ces heureux parents, aux grands-parents Monique et Jean Claude et à l'arrière grand-mère Paulette.

**Bienvenue à tous ces bébés !**

**CARNET ROSE**



**L'inconnu du dernier numéro**

C'était la **maison de Marcel et Eliane MORATELLO**. Deux personnes l'ont reconnue et Josiane HERVIER gagne le carton de vin.

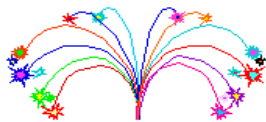
**L'inconnu(e) de ce numéro**

A partir des photos aériennes de l'IGN, vous allez essayer de deviner qui habite dans cette maison vue du ciel. Vous avez reconnu ?

Alors, écrivez sur un papier vos **nom, prénom** et surtout la phrase magique : C'est la maison de .....

Un carton de vin est à gagner.

Rendez-vous pour le tirage aux vœux du Maire, **le dimanche 6 janvier 2008**



**Nuit de la Saint-Sylvestre**

**Lundi 31 décembre 2007 à 21h00,**  
foyer de SAINT-MONT.

- Foie gras de canard en terrine, chutney de dattes et oignons, sur verdure aux lardons (salade, tomates cerises, graines)
- Plateau de fruits de mer (huîtres, bulots, crevettes, langoustines)
- Chapon farci aux figues et foie gras, jus folle blanche et fines herbes, fagots de haricots verts et gratin de pommes de terre aux cèpes et aux noix
- Chemin de verdure et brie de Meaux fermier
- Duo de douceurs : Verrine de chocolat, cœur lemon cheese et banderilla au thé vert et son gros macaron

|                  |
|------------------|
| 54 €non adhérent |
| 49 €adhérent     |
| 39 €adolescent   |
| 21 €enfant       |

*Apéritif, vin, café, champagne, pousse-café compris.*

Ambiance assurée par **Yaka Dansé**. Feu d'artifice à minuit.

*Réservations au 05 62 69 65 03 / 05 62 69 64 77 / 05 62 69 62 80*

**Repas de la chasse**

Il a lieu le samedi 15 décembre 2007. La société vous informe que, comme chaque année, le gibier sera au rendez-vous.

**Karaoké**

Venez passer un des meilleurs moments de l'année sûrement **le samedi 22 février 2008** (la date vous sera précisée ultérieurement).

Vous dégusterez la traditionnelle poule au pot préparée avec brio par Dominique.

Le Foyer Rural, organisateur de la soirée, vous contactera par prospectus pour vous indiquer les modalités de réservation. D'ores et déjà,

**Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.**

Directeur de la publication :

Le président du Foyer Rural,  
Michel PETIT

Tél : 05 62 69 64 77

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

**Réunion pour l'organisation de la fête du vin :  
Vendredi 11 janvier 2008, 20h30**

*Imprimé par nos soins  
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*